

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 59 (1945)

Heft: 3-4

Artikel: Les armoiries communales anciennes du pays de Neuchâtel [suite]

Autor: Clottu, Olivier

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-744680>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les armoiries communales anciennes du Pays de Neuchâtel

par OLIVIER CLOTTU.

(Suite.)

Le Locle. — Les premières armes connues de la « mère commune des Montagnes » sont fondues sur une cloche de 1637 au mouâtier de la ville (fig. 68). Elles sont maladroitement et compliquées : sur une fasce bordée de devises chargées



Fig. 67.

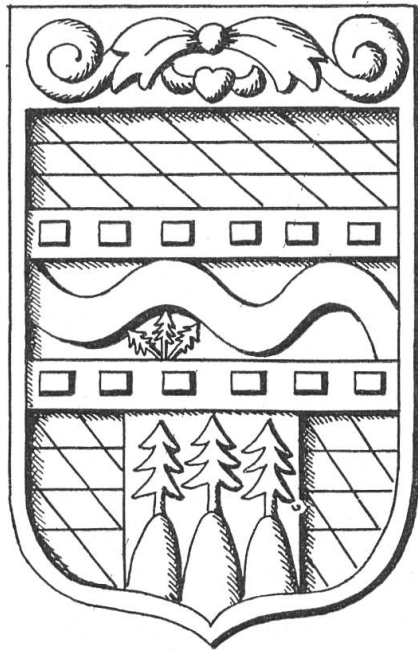


Fig. 68.



Fig. 69.

de six billettes ondoie une rivière. La fasce est soutenue d'un pal chargé de trois monts plantés de trois sapins. Le champ est diapré en losanges.

Le justicier Huguenin, dans son armorial datant de 1660, modifie cet emblème



Fig. 70.



Fig. 71.

communal et en indique les émaux en ces termes : « Lécu tiercé en fasce, or, argent et sinople, la fasce chargée d'une rivière d'azur accompagnée en chef losangé de gueule et de montagnes en pointe » (fig. 67). Sur la même page, un autre dessin présente des armoiries simplifiées : une fasce chargée d'une rivière sur un champ contre-losangé (fig. 69). C'est cette dernière variante, plus héraldique d'allure, qui a été le plus habituellement utilisée jusqu'au milieu du siècle passé.

Deux vases de communion, gravés en 1706, indiquent un contre-losangé de gueules et d'argent à la fasce d'argent chargée d'une rivière d'azur (fig. 70 et 71).

Les armes actuelles se sont inspirées de celles de 1637 : losangé d'or et de gueules à la fasce d'argent chargée d'un ondé d'azur, soutenue d'un pal retrait d'argent chargé de trois sapins de sinople plantés sur trois monts du même.

Les Ponts-de-Martel. — Un sceau de la fin du XVIII^e siècle est décoré d'armoiries parlantes : un pont et un marteau (erreur étymologique, martel signifiant marais) (fig. 72).

Armes actuelles : coupé d'azur à un pont de trois arches d'argent et de gueules à un marteau d'or posé en barre.



Fig. 72.



Fig. 73.

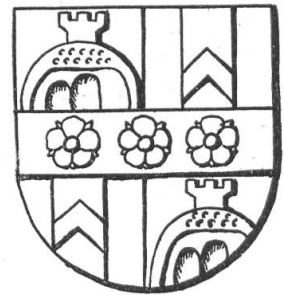


Fig. 74.

La Sagne. — En 1682, la communauté conclut un marché avec deux charpentiers pour faire un cadran à l'horloge de l'église¹⁾. Elle stipula qu'on y peindrait « trois filles qui sont les armes de la communauté ». La fille est le nom patois de l'épicéa. Le choix de cet emblème est peut-être dû à un jeu de mots, la Sagne étant « la première fille du Locle ». Les trois sapins sont gravés sur le sceptre de la justice de la Sagne de 1757 (fig. 73).

Armes actuelles : d'argent à trois sapins de sinople plantés sur trois monts du même.

La Chaux-de-Fonds. — Abrahm Robert, maire de la Chaux-de-Fonds, utilisa en 1671 un cachet qui pourrait être attribué à la commune dont il avait la juridiction²⁾ (fig. 74). L'écu est écartelé et porte aux 1 et 4 un four à chaux, aux 2 et 3 un pal chargé d'un chevron, une fasce chargée de trois roses broche sur l'écartelé. Le four à chaux rappellerait la Chaux-de-Fonds (étymologie erronée,

¹⁾ Fred. Convert, notaire, 13^e minotaire, page 172.

²⁾ Voir à ce sujet A.H.S. 1903, page 170 et 1904, page 12.

chaux : haute vallée), le pal chevronné Neuchâtel ou Valangin et la fasce aux roses le gouverneur de Neuchâtel, Stavay-Mollondin.

Armes actuelles : tiercé en fasce, au premier d'azur à trois étoiles d'argent, au second d'argent à la ruche d'or accostée d'abeilles du même, au troisième échiqueté d'azur et d'argent.

Coffrane. — L'acte de réception de communier de Coffrane, dressé en 1620 en faveur de Georges de Montmollin, est orné de deux écus tenus par un lion (fig. 75)¹⁾. Le premier écu est aux armes de Valangin, le second, portant une bande, est inconnu. On pourrait vraisemblablement l'attribuer à Coffrane.

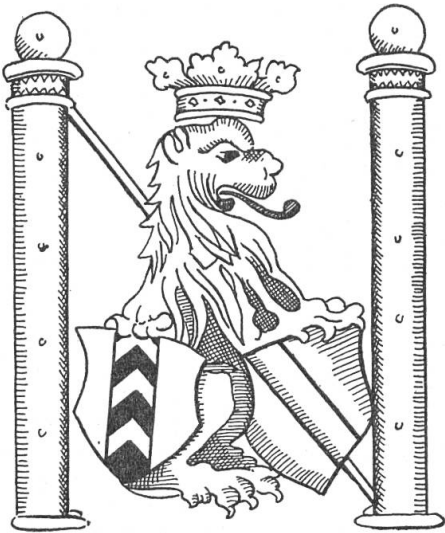


Fig. 75.

Armes actuelles : d'argent à un frêne de sinople sur une terrasse du même.

Fontaines. — La voûte du chœur de l'église de ce village campagnard est décorée d'une peinture en grisaille représentant un écu timbré d'une couronne ducale et soutenu de deux léopards (fig. 76). Sur l'écu, une fontaine en forme de croix, d'une interprétation fantaisiste, est accompagnée en pointe de deux monts. Cette œuvre, que les gouverneurs firent exécuter en 1634 à l'emblème de leur commune, fut restaurée en 1688. Une pierre

sculptée de 1694 (fig. 77) porte une fontaine carrée à deux goulots, sans monts en pointe.

Armes actuelles : d'azur à une fontaine d'argent.



Fig. 76.

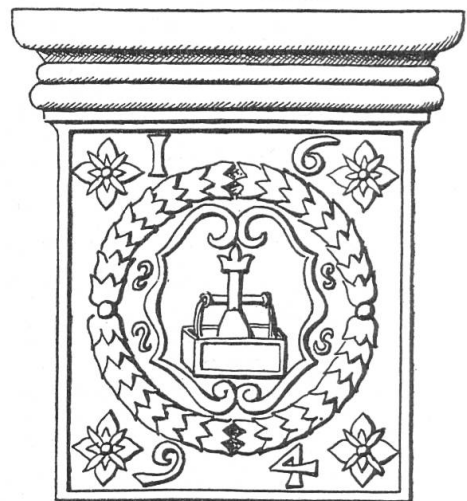


Fig. 77.

Les Hauts-Geneveys. — Dans sa « Description de la Principauté de Neuchâtel et Vallengin », publiée en 1693, Abrahm Amiest dit qu'« autre-fois il y avoit une Fontaine d'eau vive avec un bassin d'argent au fond duquel on voyait

¹⁾ Archives de la famille de Montmollin.

un Ecusson écartelé, peint en émail, au premier d'azur à un Genèvre au naturel, au quatrième de gueule à un G, une S et une F d'or, au deuxième de sable à une clef d'argent et au troisième à une montagne au naturel et une Fontaine d'argent ; mais à présent elle ne paroist plus ; l'on croit vray-semblablement qu'elle s'est perdue par un tremblement de terre... ». Cette description, qui est certainement imaginaire, attribue des armes parlantes à la commune d'origine de l'auteur, appelée alors les Geneveys-sur-Fontaines (fig. 78). Le genévrier du premier quartier, qui n'a aucune relation étymologique avec les Geneveys, est placé au-dessus de la fontaine du second. La signification de la clef nous échappe.

Armes actuelles : d'azur à deux branches de genévrier de sinople, fruitées de pourpre, posées en sautoir.

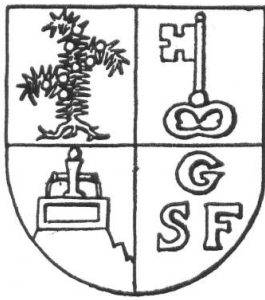


Fig. 78.

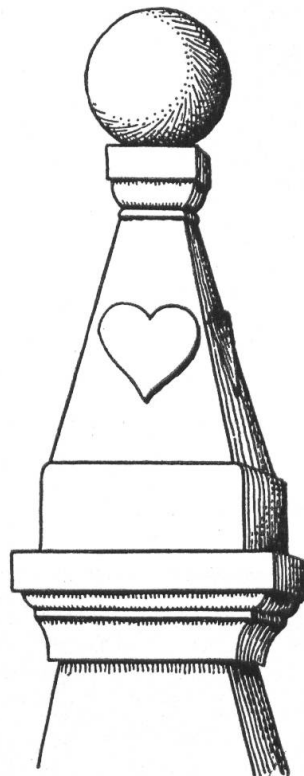


Fig. 79.



Fig. 80.

Villiers. — Ce village où l'eau coule d'abondance est doté de monumentales fontaines datant du XVIII^e siècle. Plusieurs d'entre elles sont ornées d'un cœur soit seul (fig. 79), soit accompagné de part et d'autre des initiales V et L et, en pointe, d'une étoile (fig. 80).

Armes actuelles : de gueules au cœur d'argent sommé d'une étoile à huit rais du même.

Savagnier. — Les fonts baptismaux de l'église portent, grossièrement sculpté, un écu chargé d'un sautoir (fig. 81). S'agit-il d'un simple motif décoratif ou d'une vieille armoirie communale ? Nous ne pouvons le dire. Le blason de Savagnier fut relevé en 1888 d'un dessin provenant du Wappencabinet de Berlin, sorte de concession d'armoiries faite à la commune sous l'ancien régime (fig. 82). Nous n'avons pu retrouver ce document.

Armes actuelles : d'azur au lion d'or tenant un écu aux armes de Neuchâtel.

Fenin. — Saint Laurent, qui fut patron de Fenin, lui a laissé son gril comme emblème communal. Ce dernier est taillé sur la porte de l'hôtel de commune, surmontant les initiales des gouverneurs, tous deux membres de la famille Dessoulavy (fig. 83). Aujourd'hui, ce signe est combiné avec les armoiries des

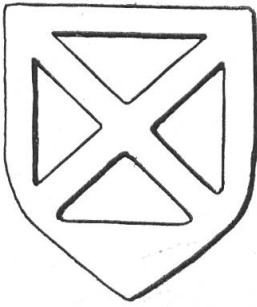


Fig. 81.



Fig. 82.



Fig. 83.

communes de Vilars et de Saules, autrefois autonomes et qui maintenant ne forment plus qu'une seule commune avec Fenin. (Nous n'avons trouvé aucune trace d'anciennes armoiries de ces deux autres villages).

Armes actuelles : tiercé en pairle d'argent au gril de sable (Fenin), de gueules au sapin de sinople sur une terrasse du même (Vilars) et d'or à deux doloires d'argent emmanchées de sable et passées en sautoir (Saules).

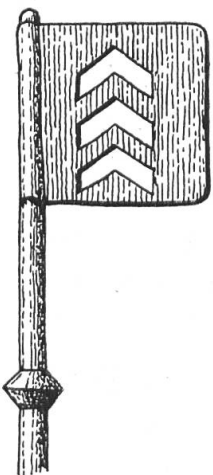


Fig. 84.

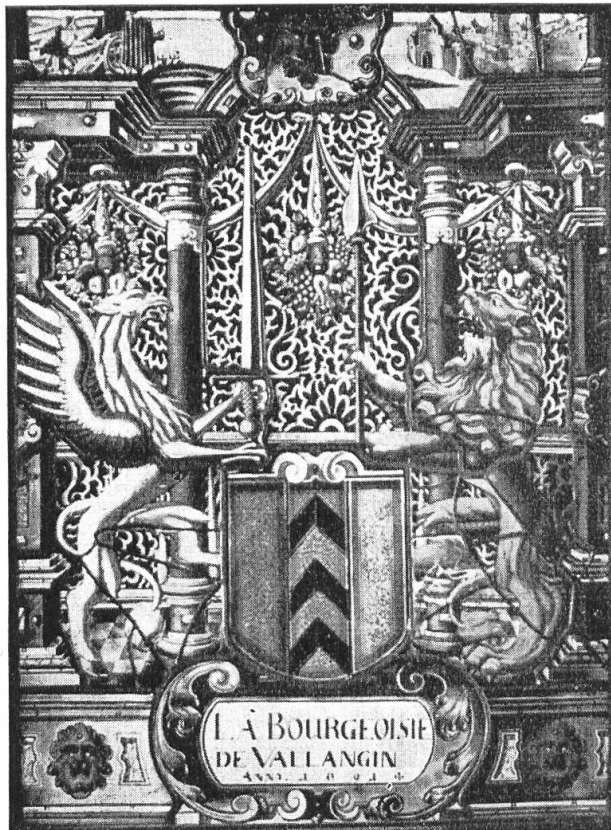


Fig. 85.

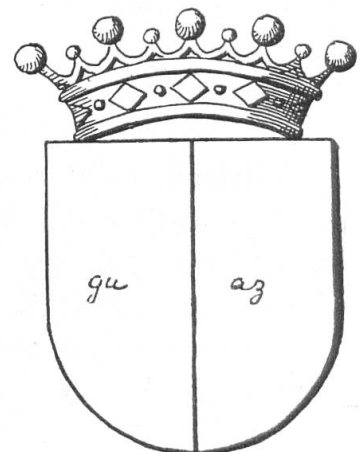


Fig. 86.

Valangin. — Ce petit bourg serré au pied du château des comtes de Valangin a repris les armes de ses anciens seigneurs : de gueules au pal d'or chargé de trois chevrons de sable. On les voit sur un pennon de la fin du XVI^e siècle qui somme une fontaine sise hors du bourg (fig. 84).



Fig. 87.



Fig. 88.

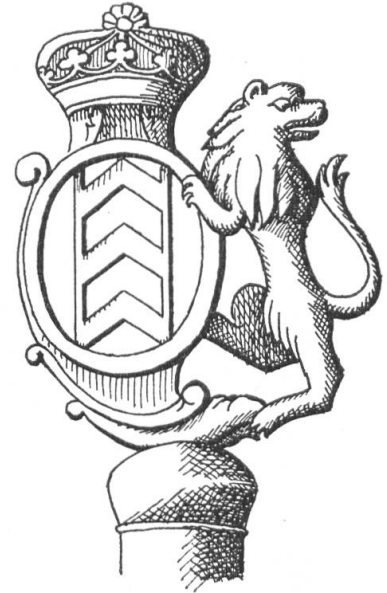


Fig. 89.

La bourgeoisie de Valangin s'étendit rapidement aux habitants du Val-de-Ruz puis des Montagnes du comté. Ses armoiries se confondent la plupart du temps avec celles de la commune. Ses couleurs, le rouge et le bleu (fig. 86), se combinent avec le pal chargé de chevrons dans un vitrail de 1694, où l'écu est tiercé en pal de gueules, d'or chargé de trois chevrons de sable, et d'azur (fig. 85). Un petit et un grand sceaux de la bourgeoisie du début du XVIII^e siècle (fig. 88), la plaque de l'huissier (fig. 87) et le sceptre de la justice de 1780 (fig. 89) portent les armes primitives.

Les supports de l'écu ont varié. Les premiers rencontrés (vitrail, fig. 85) sont un griffon d'argent brandissant une épée et un lion d'or tenant une hallebarde. La hallebarde est abandonnée et le griffon remplacé par un second lion sur les sceaux déjà cités (fig. 88). Plus tard, un seul lion suffit à tenir l'écu (fig. 87 et 89). Ailleurs, sur une catelle de poêle de 1768, les lions font place à deux sauvages, les reins et la tête ceints de verdure, tenant un sapin arraché (fig. 91), rappel probable des grandes propriétés forestières de la bourgeoisie. Enfin, fait rare pour une commune ou une corporation, Valangin couronne son écu d'un casque et d'un cimier : un lion issant (fig. 88) ou un sauvage issant tenant un sapin (fig. 91).

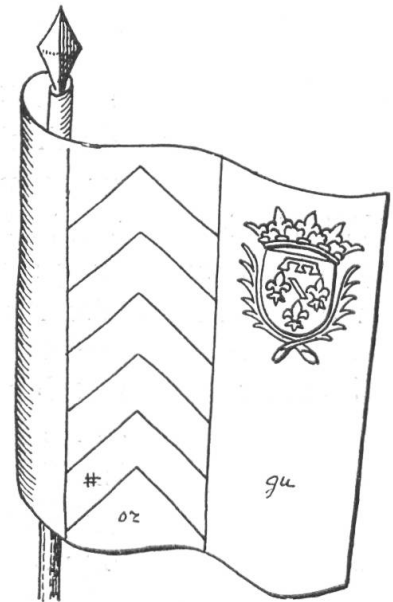


Fig. 90.

Les drapeaux de la bourgeoisie furent jusqu'au milieu du XVIII^e siècle aux couleurs de l'écu : de gueules au pal d'or chargé de trois chevrons de sable. Celui

offert au 17^e siècle par un Orléans-Longueville, prince souverain de Neuchâtel et Valangin, porte au quartier sénestre les armes de cette maison qui sont : d'azur à trois fleurs de lis d'or brisées d'un lambel d'argent et d'un bâton péri en bande du même (fig. 90). Dans la suite, le drapeau fut écartelé aux couleurs de la bour-



Fig. 91.

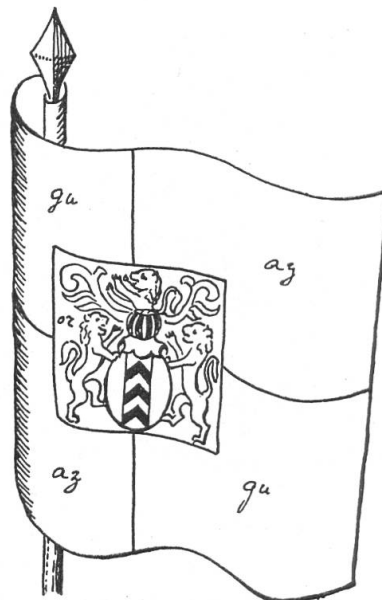


Fig. 92.

geoisie, de gueules et d'azur, et chargé en abîme d'un écu carré d'or où l'on reproduisit l'image du sceau (fig. 92).

Le manteau de l'huissier était parti de rouge et de bleu.

Signalons pour terminer le sceau dont se servit la commune dès la fin du XVIII^e siècle (fig. 93) et qui est une malheureuse interprétation de la catelle de 1768. Les sauvages y sont devenus des chérubins, le casque une baignoire et les émaux n'ont pas été respectés.



Fig. 93.